Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Recu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 029-200054724-20240703-DE2024_073-DE



Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Membres votants : 29

Le 3 juillet 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 27 juin 2024. Publication de la convocation le : 27 juin 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents:

M. Éric BOSSER a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H

M. Éric KERDRANVAT a donné procuration à M. Georges CASTEL

M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Quorum: atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication :

0 5 JUIL. 2024

Délibération n° 2024-073 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil

municipal

Rapporteur: M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article <u>L. 2122-22</u> sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article <u>L. 2122-18</u>. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

www.audierne.fr

COURRIEL: accueil.audierne@audierne.bzh

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le ID: 029-200054724-20240703-DE2024_073-DE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023, portant délégation du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la	Date de la			
décision	décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2024-056		Démoussage toiture et nettoyage des chéneaux à la salle		
	27/05/2024	Inscription Maritime	Florentin HAVA	6 750,00 €
2024-057	27/05/2024	Renouvellement du stock de sachets de déjections canines	Animo Concept	1 759,80 €
2024-058		Acquisition de guirlandes pour la place Gambetta pour les		
	27/05/2024	festivités de fin d'année	HTP	3 383,00 €
2024-059		Acquisition de décors lumineux pour les deux entrées du centre-		
	27/05/2024	ville pour les festivités de fin d'année	НТР	13 785,92 €
2024-060		Spectacle pyrotechnique avec sonorisation pour fête du 13		
	27/05/2024	juillet	Dédé Ferezou Animations	10 000,00 €
2024-061				
	27/05/2024	Sonorisation et animation pour soirée bal populaire du 13 juillet		2 000,00 €
2024-062		Fourniture et pose d'appuis de vélos et clous de chaussée et	Helios Bretagne - Agence	
	27/05/2024	dalles dans le cadre du dossier amendes de police	Quimper	11 220,00 €
2024-063		Contrat dans le cadre du contrôle de la qualité de l'air à l'école		
	27/05/2024	Pierre Le Lec et à l'école d'Esquibien	Apave	1 572,00 €
2024-064		Remplacement d'un poteau béton armé situé rue Amiral	Inéo Réseaux Centre	
		Guepratte dans le cadre du projet Intracting	Atlantique	4 425,33 €
2024-065		Acquisition de deux systèmes de visioconférence	Koesio	10 360,00 €
2024-066	03/06/2024	Conception du bulletin municipal « Gwaien » n°13	Fouinzanardi	3 378,00 €
2024-067	03/06/2024	Impression du bulletin municipal « Gwaien » n°13	Imprim Vit Audierne	4 000,00 €
2024-068		Remplacement du bloc gaz + plusieurs contrôles sur la		
	10/06/2024	chaudière du centre de loisirs	Sanitherm	2 093,75 €
2024-069		Remplacement du caisson de ventilation à la salle polyvalente		
	10/06/2024		Sanitherm	3 274,00 €
2024-070	10/06/2024	Remplacement des menuiseries du centre nautique	Atelier Bois Construction	29 830,80 €
2024-071	1	Réparation projecteur nec avec pièce neuve et rénovation rack		
	17/06/2024	son au cinéma suite dégat dû à la tempête	Ciné Digital	30 419,00 €
2024-072		Création d'un jardin du souvenir et pose d'un colombarium au		
	17/06/2024	cimetière de Kermabon	Marbrerie Le Berre	21 599,17 €
2024-073		Remplacement de la porte du bunker plage de Trez Goarem		
	17/06/2024	pour sécurisation	Precisteel	2 833,92 €
2024-074		Location nacelle pour mise en place et enlèvement des		
		illuminations de Noel	Locarmor	4 354,35 €
2024-075		Renouvellement de 2ans des anti-virus pour les postes		
	17/06/2024	informatiques de la commune	Eptimum Pro	1 538,40 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Secrétaire de séance,

Didier LOAS